



Ville de Pontivy

Comité de pilotage agenda 21

Compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2012

C13-2012-005

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Pierre GIRALDON, conseiller municipal délégué à l'agenda 21
Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, conseillère municipale
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal
Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale
Mme Stéphanie GUÉGAN, conseillère municipale
Mme Julie ORINEL, conseillère municipale
Mme Sandra LETHIEC, directrice du centre communal d'action sociale

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, conseillère municipale
M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, directeur général des services
M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M. Gaël CADORET, chargé de mission

I. ANIMATIONS DE SEPTEMBRE

Du 16 au 23 septembre différentes animations ont été organisées ou ont fait l'objet d'un lien avec l'Agenda 21, à l'occasion du vote et de la publication de celui-ci.

- Visite de la mairie lors des journées du patrimoine
- Mise en avant de livres et documents à la médiathèque
- Spectacle "*de l'astronomie à l'écologie*" pour les écoliers de CE2 à CM2
- Spectacle "*de l'astronomie à l'écologie*" projection grand public
- Journée en ville sans la voiture
- Balade en ville "*patrimoines cachés, nature et légendes*"

Le spectacle pour les écoles a été présenté à 364 écoliers et à leurs accompagnateurs. La présentation grand public du soir a regroupé 170 personnes. La balade sur le thème du patrimoine a regroupé 70 personnes. L'esprit de cette dernière correspondait tout à fait à l'Agenda 21 puisqu'elle associait différents services pour une démarche transversale (Espaces verts, Patrimoine, Agenda 21) avec le concours d'une association locale. La conjugaison de différents thèmes a permis d'attirer un public plus diversifié qu'à l'habitude et de créer des échanges avec et entre les participants tout en promouvant une forme d'éducation populaire.

Le comité de pilotage remercie l'ensemble des commissions et structures ayant collaboré aux événements.

II. VISITES DESTINEES AUX AGENTS

Au lancement de l'Agenda 21, des témoignages d'élus bretons ou des exemples pris à l'étranger avaient été présentés aux agents.

Depuis le lancement de l'Agenda 21 avec le concours des agents, un point annuel est fait sous différentes formes. Cette année début octobre, il a été proposé une visite sur les sites de la ville : avenue Napoléon Ier et ses abords, salle omnisports de Kerjalotte, vallon de Ste Tréphine, maison de la solidarité et des associations.

Les sites ont été présentés par les agents ayant participé aux opérations. Le circuit de visite a été effectué en pondibus et à pied. Il a regroupé 55 agents sur la base du volontariat, surtout des services administratifs et peu d'agents des services bâtiment, voirie, personnel des écoles et ehpad.

Un extrait du site internet www.pontivy.fr/agenda21 présentant les visites est en pièce jointe.

Les agents s'accordent sur une évolution des pratiques et une prise en compte d'un souci de développement durable et solidaire au quotidien. Ils soulignent les changements réalisés notamment au niveau de l'isolation des locaux, de la commande publique, du tri des déchets. Ce dernier thème pourrait par contre être davantage travaillé dans les écoles.

III. APPEL A RECONNAISSANCE AGENDA 21 FRANCE

Le conseiller délégué à la mise en place de l'Agenda 21 et le chargé de mission se sont rendus au Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, le 17 septembre, pour soutenir le projet d'Agenda 21 pontivien et obtenir le label "*Agenda 21 France*" décerné par le Ministère.

Les résultats seront communiqués au premier semestre 2013.

IV. SUIVI ET EVALUATION DE L'AGENDA 21

Le label *Agenda 21 France* est décerné pour trois ans et est renouvelé sur la base de la production d'un suivi et d'une évaluation.

Ceci nécessite la définition de méthodes et d'indicateurs. Un cadre ministériel existe, il propose des indicateurs et insiste sur la nécessité que le suivi de l'Agenda 21 inclue une démarche participative, d'ouverture à la population.

Les collectivités de plus de 50 000 habitants ont depuis 2012 obligation de présenter un rapport annuel de développement durable et un cadre a été défini pour cette évaluation. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, prescrit en effet l'élaboration de ce document qui est présenté par l'exécutif de la collectivité (maire, président) préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour Pontivy il est proposé de s'inspirer des éléments ci-dessus, pour produire des outils adaptés à l'échelle de la ville et à son contexte.

Sur l'aspect participatif :

Une liste des instances existantes favorisant le lien entre la collectivité et la population sera réalisée et mise au regard des différentes actions de l'Agenda 21. Ceci afin d'identifier d'éventuels possibilités d'évolution.

Sur les indicateurs :

Ils pourraient être de deux niveaux : tout d'abord à l'échelle du programme d'actions Agenda 21, pour mesurer son avancement et d'autre part, à une échelle plus large sur la ville afin de regrouper dans un même document des indicateurs clé du développement durable et solidaire sur la ville.

Des propositions d'indicateurs seront faites et soumises aux commissions municipales en charge des thèmes concernés. Ces indicateurs devront être pertinents, faciles à renseigner, à l'échelle des actions mais aussi plus globaux pour témoigner de l'état de la ville et ouvrir des débats.

V. DIVERS

A la suite de la sollicitation de la ville, le Conseil général accorde une aide de 5 000 euros dans le cadre de son dispositif Empreinte 2D56.

Pontivy communauté sera sollicité à nouveau pour faire un point sur l'avancée et assurer la complémentarité des Agendas 21 des deux collectivités.

Le prochain comité de pilotage a été fixé au 19 février 2013.